DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

GUIDE DU PROGRAMME DE DOCTORAT

(3555)

2016-2017

Table des matières

Gestion du programme……..1

Objectifs du programme……2

Durée des études de doctorat……2

Conditions d'admission……..…2

Crédits……3

Structure du programme……4

La scolarité……4

Descriptifs des cours……..5

Les examens de synthèse……7

La proposition de thèse……12

La thèse……14

Cheminement type……15

Aide financière……..18

Liste des professeures, professeurs du département……..20

Gestion du programme

La direction du programme

La direction du programme assure la gestion quotidienne du programme, le représente dans les instances de l'Université, et préside le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et le comité de programme du doctorat en science politique.

Directeur (2016-2019) : Jean-Guy Prévost

Bureau : A-3755

Contact : prevost.jean-guy@uqam.ca

514-987-3000, poste 4580# (boîte vocale)

Le sous-comité d'admission et d'évaluation

Le sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) est composé de trois professeurs-es, nommés-es par l'Assemblée départementale, et de la direction du programme. Le SCAE est responsable pour toutes les questions touchant l'admission et l'évaluation des dossiers des étudiantes, des étudiants inscrits-es au programme.

Le comité de programme

Le comité de programme (COP) est composé, d'une part des quatre membres du SCAE, et d'autre part, de quatre membres étudiants inscrits au programme de doctorat, désignés par l'Association des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs en science politique. Le COP est responsable des questions touchant le fonctionnement du programme, notamment la structure de celui-ci, la programmation et l'adoption ou l'abandon de cours.

L'agente de gestion des études

L'agente de gestion des études de cycles supérieurs s'occupe des questions de nature administrative concernant le programme.

Agente de gestion des études de cycles supérieurs : Madame Diane Brabant

Bureau A-3320

Heures de bureau : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Contact : brabant.diane@uqam.ca

514-987-4542 (boîte vocale)

Objectifs du programme

Le programme de doctorat en science politique vise à former des chercheurs et des analystes qui apporteront une contribution significative au développement de la science politique. La formation sera centrée sur l'approfondissement des connaissances théoriques dans cette discipline, le développement d'une capacité de réflexion et d'analyse critiques et l'acquisition des outils nécessaires pour mener à bien des activités de recherche et la rédaction de textes scientifiques.

Durée des études de doctorat

Il est possible de s'inscrire comme étudiante, étudiant de doctorat à plein temps ou à temps partiel. La durée maximale des études dans le programme, jusqu'au dépôt de la thèse, est de douze trimestres (quatre ans) pour le régime à temps complet et de dix-huit trimestres (six ans) pour le régime à temps partiel, calculée à compter de la première inscription au programme.

Conditions d'admission

Les demandes d'admission doivent être acheminées au service d'admission du Registrariat de l'Université, où l'on peut trouver les formulaires au lien suivant :
http://www.etudier.uqam.ca/admission

Dates limites pour faire une demande :

Pour la session d'automne : **le 1er février**

Pour la session d'hiver : **le 1er octobre**

Pour toute information concernant les frais de scolarité, consulter l'adresse suivante :
http://www.etudier.uqam.ca/cout-bourses

Conditions générales d'admission

La candidate, le candidat doit être titulaire d'une maîtrise ou l'équivalent en science politique, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent; ou être titulaire d'une maîtrise ou l'équivalent dans une discipline connexe, obtenue avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent ; dans ce dernier cas, le candidat pourra être tenu de suivre des cours d'appoint ou une propédeutique, pouvant aller jusqu'à une année de scolarité préparatoire. Les cours d'appoint et la propédeutique doivent être réussis avec un minimum de 3.2.

NOTE : pour être en mesure d'assurer un encadrement et un soutien adéquats à l'ensemble des étudiants, étudiantes, le COP du doctorat en science politique a adopté en février 2016 une résolution stipulant que la moyenne minimale à la maîtrise pour être accepté au doctorat doit être d'au moins 3,5 sur 4,3; le registraire continue toutefois à transférer, au SCAE, pour examen, les dossiers dont la moyenne est d'au moins 3,2 sur 4,3.

Toute candidate, tout candidat devra avoir une très bonne connaissance de la langue française écrite et parlée, de même qu'une connaissance de la langue anglaise lui permettant de lire et de comprendre des textes scientifiques rédigés dans cette langue. Selon le sujet de recherche, la connaissance (ou l'apprentissage) d'une troisième langue pourra s'avérer nécessaire, voire indispensable pour la réussite du programme de recherche entrepris par le candidat au doctorat.

Critères de sélection

- le dossier académique (1er et 2e cycles);
- l'esquisse du projet de thèse approuvée par un professeur ou une professeure du département qui s'engagera ainsi à assumer la direction de recherche (environ 5-10 pages présentant les intérêts de recherche et le sujet général de la thèse; ce texte sera évalué en fonction de sa qualité, de sa pertinence et de sa compatibilité avec les compétences professorales). La candidate, le candidat doit indiquer dans l'esquisse de son projet de recherche le domaine d'études majeur dans lequel il a l'intention de faire son examen de synthèse (voir section plus bas);
- trois lettres de recommandation;
- une entrevue pourra être exigée.

Crédits

Le programme de doctorat comporte 90 crédits.

Structure du programme

Le programme comporte :

- Une scolarité de 12 crédits de cours (dont 6 crédits pour les deux séminaires obligatoires et 6 crédits pour les deux séminaires au choix)
- 9 crédits pour les examens de synthèse
- 9 crédits pour la proposition de thèse (POL9900)
- 60 crédits pour la thèse.

La durée des études est de 4 ans à temps complet et de 6 ans à temps partiel.

La scolarité

La scolarité du doctorat en science politique comporte 4 cours comptant pour 12 crédits. Elle comprend :

(a) Les deux séminaires obligatoires suivants :

- POL9010 Séminaire de doctorat (3 cr.)
- POL9020 Séminaire de préparation aux activités de recherche et à la rédaction de textes scientifiques (3 cr.)

(b) Deux séminaires parmi les suivants :

- POL911X Séminaire de spécialisation 1 (3 cr.)
- POL912X Séminaire de spécialisation 2 (3 cr.)
- POL9750 Séminaire de lectures dirigées (3 cr.)
- Ou : tout autre séminaire choisi à l'intérieur des répertoires d'autres programmes, dans la mesure où sa pertinence dans le cheminement de l'étudiant-e est reconnue par le SCAE. Le programme encourage également les étudiantes, les étudiants à suivre un séminaire à l'extérieur de l'institution et développe, dans ce but des protocoles d'entente avec d'autres universités. Le département de science politique participe d'ailleurs au programme de doctorat conjoint en administration.

À NOTER

L'étudiante, l'étudiant qui n'a pas déjà réussi un cours de méthodologie et de techniques de recherche au niveau de la maîtrise devra inclure dans sa scolarité de doctorat le cours POL8006 *Méthodologie et techniques de recherche*, ou un cours équivalent offert dans un autre programme de maîtrise, pour autant qu'il soit approuvé au préalable par le Sous-comité d'admission et d'évaluation.

On pourra également exiger à l'étudiante, l'étudiant n'ayant pas déjà suivi au 2e cycle un séminaire correspondant à son domaine d'études majeur de le faire au cours de sa scolarité de doctorat.

Descriptifs des cours

Cours obligatoires

POL9010 Séminaire de doctorat

Ce séminaire explore les enjeux épistémologiques, les grands courants théoriques ainsi que les débats qui ont marqué l'évolution de la science politique et de ses sous-champs.

POL9020 Séminaire de préparation aux activités de recherche et à la rédaction de textes scientifiques

Ce séminaire a pour objet de préparer les étudiantes, les étudiants à la formulation d'un plan de recherche (*research design*), à la rédaction d'articles, et à la présentation de demandes de bourses et de subventions.

Note sur l'organisation des deux séminaires de doctorat obligatoires

Une professeure, un professeur du département de science politique sera responsable pour l'organisation de chacun de ces cours, qui prendront la forme d'une série de séminaires. La personne responsable du cours fera appel à des collègues du départements, ou, à l'occasion, à des collègues d'autres départements, pour faire des présentations et pour diriger la discussion autour de sujets relevant de leur expertise. Elle sera toutefois seule responsable de la préparation du plan de cours et de l'évaluation.

POL8006 Méthodologie et techniques de recherche

Le séminaire de méthodologie est consacré à l'enseignement des techniques de recherche: les techniques de sondage, l'interview, l'échantillon, l'observation, l'analyse de contenu, l'étude de cas, le récit de vie, les études expérimentales, etc. Ce séminaire est consacré plus spécialement aux problèmes d'analyse des données. Les questions traitées le sont en partie en fonction des besoins et centres d'intérêt des participants-es, notamment ceux ayant trait à la production de la recherche de maîtrise.

Cours à option réservés aux doctorantes, aux doctorants

POL 911X Séminaire de spécialisation I

Ce séminaire à contenu variable approfondira un thème lié à un des six domaines de recherche et d'enseignement du département (politiques et administration publiques, politique comparée, sociologie politique, pensée et théorie politiques, politique canadienne et québécoise, politique mondiale et relations internationales).

POL 912X Séminaire de spécialisation II

Ce séminaire à contenu variable approfondira un thème lié à un des six domaines de recherche et d'enseignement du département (politiques et administration publiques, politique comparée, sociologie politique, pensée et théorie politiques, politique canadienne et québécoise, politique mondiale et relations internationales).

POL9750 Séminaire de lectures dirigées

Ce séminaire a pour objectif de permettre aux étudiants de soumettre un programme de lecture leur permettant d'approfondir la littérature théorique relative au domaine de leur sujet de recherche. Chaque étudiant doit soumettre son projet de séminaire de lecture au sous-comité d'admission et d'évaluation. Des étudiants dont les intérêts de recherche convergent pourront, en accord avec le tuteur du séminaire, donner une dimension collective à cette activité.

Les examens de synthèse

Au terme de sa scolarité, l'étudiante, l'étudiant s'inscrit à l'examen doctoral de synthèse. Celui-ci comprend deux épreuves distinctes, l'une dans un domaine majeur, choisi parmi les six champs offerts par le programme, et l'autre dans un domaine mineur, choisi parmi les cinq autres champs. Ces épreuves ont lieu au cours des trois sessions suivant la fin de la scolarité. Leur objectif est d'évaluer la connaissance et la compréhension de l'étudiant-e dans deux des champs de recherche enseignés par le département.

Chaque étudiante, chaque étudiant aura accès dès son admission dans le programme à la liste des lectures obligatoires de son examen de synthèse.

- **POL9810 Examen doctoral de synthèse (9 cr.)**

L'examen doctoral comporte deux épreuves distinctes :

a) une dans un domaine majeur;

b) une autre dans un domaine mineur.

Il est nécessaire de réussir les deux épreuves de l'examen doctoral afin de pouvoir poursuivre son cheminement dans le programme.

L'objectif de l'examen doctoral de synthèse est d'évaluer la maîtrise et la compréhension du corpus documentaire correspondant à un champ particulier. En d'autres termes, la personne qui aura réussi cette étape aura fait preuve de sa capacité de présenter une « introduction » à un champ de la science politique. La liste des champs se lit comme suit :

- Politiques et administration publiques
- Politique comparée
- Sociologie politique
- Pensée et théorie politiques
- Politique canadienne et québécoise
- Politique mondiale et relations internationales

L'examen doctoral, qui vise à mesurer la maîtrise de la discipline, se démarque ainsi des étapes suivantes, soit la proposition de thèse et la thèse, qui, pour leur part, doivent démontrer la capacité d'apporter une contribution originale – théorique, méthodologique ou empirique – à la science politique.

Pour permettre une préparation adéquate à l'examen de synthèse, la liste des textes à lire dans chacun des champs sera disponible sur le site du département.

L'épreuve écrite dans le domaine majeur se déroule au maximum au terme des deux sessions qui suivent la fin de la scolarité obligatoire. L'examen mineur a lieu au plus tard au terme de la session suivante. **Aucune prolongation de ces délais n'est prévue, sauf dans des cas de force majeure, et doit être justifiée par une demande écrite. Le non-respect des délais entraîne automatiquement un échec.**

L'épreuve écrite dans le domaine majeur se déroule à trois moments dans l'année, soit à la fin de chacune des sessions. La date et l'heure exactes de l'examen sont fixées par la direction du programme.

L'examen de synthèse, à l'écrit comme à l'oral, se déroule en français. Toutefois, le programme met en œuvre des mesures spécifiques pour les es et étudiants non francophones. Dans le cas de l'examen écrit, les personnes dans cette situation peuvent bénéficier d'un temps supplémentaire, correspondant à 20% du temps alloué à l'épreuve (une heure dans le cas de l'épreuve majeure, qui dure normalement cinq heures).

Examen de synthèse dans le domaine majeur

L'examen de synthèse dans le domaine majeur porte sur les « classiques » ainsi que sur les débats actuels caractéristiques d'un champ. Les questions d'examen portent exclusivement sur le corpus d'ouvrages et d'articles figurant dans la liste. Cette liste, comprenant au total environ 10 000 pages de texte, est confectionnée par les professeurs, professeures dans le domaine et approuvée par le SCAE. Elle est mise à jour tous les deux ans.

L'étudiant, l'étudiante doit indiquer à la direction de programme dès son inscription à l'activité dans quel champ il, elle choisit de passer son examen majeur.

L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale. La tâche du jury, composé de trois professeurs, professeures du département de science politique est la suivante :

- préparer les questions qui seront soumises lors de l'examen pour l'épreuve écrite (on doit répondre à trois questions parmi une liste plus longue);
- administrer l'épreuve orale;
- noter les examens.

Toutes les étudiantes, tous les étudiants passent l'épreuve écrite durant la même journée. Cette épreuve consiste en une séance d'une durée maximale de cinq heures et suit le processus suivant :

- l'épreuve écrite est évaluée sur le mode « succès-échec »;
- en cas de succès, l'étudiante, l'étudiant passe à l'épreuve orale, qui porte également sur l'ensemble des lectures assignées, même si elles n'ont pas été traitées dans les questions posées à l'écrit;
- en cas d'échec à l'écrit ou à l'oral, l'étudiante, l'étudiant a la possibilité d'un examen de reprise à la période d'examens de synthèse suivante; (dans une telle éventualité, il sera possible de reporter d'une session l'épreuve dans le domaine mineur afin de se concentrer sur la préparation de la reprise);
- un second échec, que ce soit à l'examen écrit ou à l'examen oral, entraîne l'exclusion du programme.

L'épreuve orale, qui est organisée dans les deux semaines suivant une épreuve écrite réussie, offre l'occasion aux étudiants de clarifier leurs réponses à l'épreuve écrite; de nouvelles questions, portant toujours sur la liste, peuvent être posées à cette occasion.

Examen de synthèse dans le domaine mineur

Les questions d'examen de synthèse dans le domaine mineur portent sur une partie de la liste de textes déjà établie pour un champ donné. Les modalités peuvent varier d'un champ à l'autre. L'examen mineur comporte lui aussi une épreuve écrite et une épreuve orale. La tâche du jury, qui est composé de trois professeur-es du département de science politique, est la suivante :

- préparer la question qui fera l'objet de l'épreuve écrite ;
- administrer l'épreuve orale ;
- noter les examens.

L'examen mineur peut prendre une des trois formes suivantes : (1) un examen en classe, d'une durée maximale de trois heures; (2) un examen-maison; (3) un essai. **L'étudiante, l'étudiant doit indiquer à la direction de programme dès le début de la session dans quel champ se déroulera son examen mineur. Si l'on choisit la formule de l'essai, il faut l'indiquer dès ce moment (voir plus bas). Si l'on opte pour la formule de l'examen en classe ou de l'examen-maison, il faudra aviser la direction de son choix définitif trois semaines avant la date prévue pour l'examen.**

Examen en classe

Les dates pour l'examen mineur sont les mêmes que pour l'examen majeur. L'épreuve consiste à répondre à une question et le temps pour y répondre est de trois heures. Le tout suit le processus suivant :

- l'épreuve écrite est évaluée sur le mode « succès-échec »;
- en cas de succès, l'étudiante, l'étudiant passe à l'épreuve orale, qui peut porter également sur les lectures assignées, même si elles n'ont pas été traitées dans la question posée à l'écrit;
- en cas d'échec à l'écrit ou à l'oral, l'étudiante, l'étudiant a la possibilité d'un examen de reprise à la période d'examens de synthèse suivante;
- un second échec, soit à l'examen écrit, soit à l'examen oral, entraîne l'exclusion du programme.

L'épreuve orale, qui est organisée dans les deux semaines suivant une épreuve écrite réussie, offre l'occasion à l'étudiante, l'étudiant de clarifier sa réponse à l'épreuve écrite; de nouvelles questions, portant toujours sur la liste, peuvent être posées à cette occasion.

Examen-maison

Cette épreuve consiste en un examen écrit qui suit le processus suivant :

- une semaine avant la date prévue pour l'examen en classe, l'étudiante, l'étudiant qui choisit cette forme rencontre la direction du programme, ou son mandataire, pour recevoir la liste des questions dressée par les membres de son jury et parmi lesquelles elle, il doit en choisir au moins deux, auxquelles il doit répondre dans un texte de 4000 mots (au total) à remettre à la direction du programme dans les sept jours suivants;
- l'épreuve écrite est évaluée sur le mode « succès-échec »;

- en cas de succès, l'étudiante, l'étudiant passe à l'épreuve orale, qui porte d'une part sur les questions auxquelles elle, il a répondu à l'écrit, et, d'autre part, sur les lectures assignées;
- en cas d'échec à l'écrit ou à l'oral, l'étudiante, l'étudiant a la possibilité d'un examen de reprise, au plus tard trois mois après la tenue de l'épreuve écrite ;
- un second échec, soit à l'examen écrit, soit à l'examen oral, entraîne l'exclusion du programme.

L'épreuve orale, qui est organisée dans les deux semaines suivant une épreuve écrite réussie, offre l'occasion à l'étudiante, l'étudiant de clarifier ses réponses à l'épreuve écrite; de nouvelles questions, portant toujours sur la liste, peuvent être posées à cette occasion.

Essai

Cette épreuve consiste en la rédaction d'un essai d'environ 6 000 à 8 000 mots, selon le processus suivant :

- Au début de la session où l'étudiante, l'étudiant choisit de passer cette épreuve, elle, il fait parvenir à la direction du programme ainsi qu'aux membres du jury la question à laquelle elle-il souhaite répondre afin de la faire approuver; cette question doit correspondre aux modalités prévues pour l'examen mineur dans ce champ;
- l'essai complété doit être déposé auprès des trois membres du jury **au plus tard le jour de l'épreuve écrite pour cette session**;
- l'essai est évalué sur le mode « succès-échec »;
- en cas de succès, l'étudiante, l'étudiant passe à l'épreuve orale, qui porte d'une part sur l'essai, et, d'autre part, sur les lectures assignées;
- en cas d'échec à l'écrit, l'étudiante, l'étudiant dispose d'un mois pour réviser son texte; si cette nouvelle version est jugée satisfaisante, on passe à l'examen oral;
- un second échec, à l'examen écrit ou à l'examen oral, entraîne l'exclusion du programme.

L'épreuve orale, qui est organisée dans les deux semaines suivant une épreuve écrite réussie, offre l'occasion à l'étudiante, l'étudiant de clarifier ses réponses à l'épreuve écrite; de nouvelles questions, portant toujours sur la liste, peuvent être posées à cette occasion.

ATTENTION : Au cours de la session où l'étudiante, l'étudiant a choisi de faire la rédaction d'un essai, elle, il peut décider de la remplacer par l'examen sur table ou l'examen maison, **qui doit être pris obligatoirement au cours de la même session**. Dans ce cas, l'étudiante, l'étudiant doit informer la directrice, le directeur du programme de sa décision au plus tard trois semaines avant la date de l'épreuve écrite. La directrice, le directeur informe aussitôt les membres du jury de l'examen de la décision de l'étudiante, de l'étudiant.

Préparation de l'examen de synthèse

Au début de chacune des sessions d'automne et d'hiver, la direction du programme rencontre les personnes qui viennent d'être admises au programme afin de leur présenter de manière détaillée le calendrier et les modalités de l'examen doctoral de synthèse.

À cette occasion, des étudiants, étudiantes ayant réussi les épreuves feront part de leur expérience et des méthodes à mettre en œuvre pour assurer une préparation adéquate.

Le programme pourra également désigner des tutrices/tuteurs rémunérés, ayant réussi leur examen de synthèse afin d'offrir un encadrement à sa préparation. L'encadrement offert comporte notamment:

- des conseils sur l'organisation du programme de lectures;
- une discussion de questions posées lors d'examens antérieurs;
- des conseils sur la gestion du temps lors de l'épreuve écrite;
- des conseils sur la façon d'aborder l'épreuve orale.

La proposition de thèse (POL 9900)

Description

La proposition de thèse doit exposer la problématique de la thèse, le cadre théorique, la méthodologie ainsi qu'une revue de la littérature pertinente. Le texte comptera environ 50 pages (à 1,5 interligne en police 12 points), excluant la bibliographie. La proposition doit contenir un énoncé de la contribution originale de la recherche, une question de recherche, les hypothèses retenues, la définition des concepts centraux qui serviront à l'analyse, un plan et un calendrier de recherche, ainsi la table de matières prévue de la thèse.

La soutenance a pour objectif de permettre à l'étudiante, l'étudiant d'exposer oralement les grandes lignes de sa proposition de thèse et de répondre aux questions que la proposition écrite a soulevées chez les membres du jury. L'étudiante, l'étudiant doit démontrer qu'elle, il maîtrise les différents aspects théoriques et méthodologiques de sa proposition de thèse et que sa thèse contribuera à l'avancement des connaissances.

La soutenance de la proposition doit avoir lieu au moins un an avant la soutenance de la thèse : cette disposition vise à assurer un délai raisonnable entre les deux épreuves, ce qui permettra de tenir compte des discussions tenues lors de la soutenance de la proposition de thèse.

Composition du jury

Après approbation par la directrice, le directeur de recherche, l'étudiante, l'étudiant dépose trois copies de sa proposition de thèse – quatre en cas de codirection – au secrétariat des études de cycles supérieurs.

Le SCAE nomme le jury, composé de la directrice, du directeur de recherche, de la codirectrice, du codirecteur s'il y a lieu, et d'un ou deux autres professeurs-es. Pour la composition du jury, le SCAE n'est pas lié par les suggestions transmises par la direction de recherche, mais doit tenir compte de l'opinion de celle-ci, celui-ci. Le SCAE doit s'assurer des qualifications de chaque membre par rapport au sujet de recherche, ainsi que de leur disponibilité pour évaluer la proposition de thèse selon les normes en vigueur et les échéances prévues.

Procédure d'évaluation

Toutes les évaluations sont confidentielles. Cette règle s'applique tant pour les membres du jury entre eux qu'entre ceux-ci et l'étudiante, l'étudiant. Il n'est pas permis à l'étudiante, l'étudiant de communiquer avec tout membre du jury entre le dépôt de la proposition de thèse et la soutenance.

Avant la soutenance de la proposition de thèse, seuls les commentaires des membres du jury sont transmis à l'étudiante, l'étudiant, sans indication de l'auteur-e.

Disposant d'un mois pour l'évaluation, chaque membre du jury transmet son rapport d'évaluation à la direction du programme en indiquant si la proposition passe à l'étape de la soutenance orale ou si elle est retournée à l'étudiant pour modifications majeures.

Si des modifications majeures sont exigées par un ou des membres du jury, le SCAE statue sur la pertinence d'effectuer ces modifications avant la soutenance et fait parvenir sa décision à l'étudiante, l'étudiant, qui a le droit de présenter une proposition de thèse révisée une seule fois dans un délai maximal de deux mois.

La proposition de thèse révisée est soumise à nouveau à l'évaluation de chaque membre du même jury qui dispose d'un mois pour l'évaluation.

Si le jury considère la proposition de thèse révisée inadmissible à la soutenance orale, cela entraîne une exclusion automatique du programme. En cas de recommandations contradictoires, le SCAE rend une décision finale après avoir réuni les membres du jury.

Déroulement de la soutenance

La présidence du jury est assumée par un membre du département qui n'est pas la directrice, le directeur de recherche de la candidate, du candidat. Son rôle est d'assurer le déroulement de la séance selon les modalités contenues dans le présent document. Il prépare le rapport écrit du jury. Dans les cas d'évaluations contradictoires, le SCAE désignera une présidente, un président de séance qui n'est pas membre du jury et qui n'aura pas droit de vote.

Évaluation par le jury

À la fin de la soutenance, le jury délibère à huis clos pour en arriver à une décision quant au succès ou à l'échec de la proposition de thèse.

L'étudiante, l'étudiant qui subit un échec à la proposition de thèse a droit à une reprise. Si l'étudiante, l'étudiant a déjà bénéficié de ce droit lors de la phase précédente (retour de la proposition pour corrections majeures), cela entraîne une exclusion automatique du programme., .

La thèse

La thèse se présente sous la forme traditionnelle d'une dissertation. Le dépôt d'une thèse par articles doit faire l'objet d'une demande spéciale au SCAE, qui rendra une décision finale. Si la thèse par articles est jugée acceptable, elle devra se conformer aux Règles concernant un mémoire ou une thèse par article(s), telles qu'élaborées à l'Annexe 1 du Règlement no 8.

Normalement, la thèse est le résultat du travail d'une seule personne qui en assume la soutenance.

Les procédures d'évaluation de la thèse, depuis la composition du jury jusqu'à la décision finale quant à la valeur de la thèse, dont décrites à l'article 8.3.2. du Règlement no 8 : http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_8.pdf

Cheminement type

Cheminement type d'une étudiante, d'un étudiant à plein temps

Session 1 (deux séminaires) :

Séminaire obligatoire (POL9010 ou POL9020);

Et l'une des activités suivantes :

POL8006 Méthodologie et techniques de recherche (si nécessaire); ou

Séminaire de doctorat ou de maîtrise dans le domaine majeur de l'examen de synthèse (si nécessaire); ou

Séminaire de doctorat ou de maîtrise au choix

Session 2 (deux séminaires) :

Séminaire obligatoire (POL9010 ou POL9020);

Et l'une des activités suivantes :

POL8006 Méthodologie et techniques de recherche (si nécessaire); ou

Séminaire de doctorat ou de maîtrise dans le domaine majeur de l'examen de synthèse (si nécessaire); ou

Séminaire de doctorat ou de maîtrise au choix

Sessions 3 et 4:

Préparation de l'examen de synthèse dans le domaine majeur;

À la fin de la 4e session, passage de l'examen écrit et oral.

Session 5 :

Préparation de l'examen de synthèse dans le domaine mineur;

À la fin de la session, passage de l'examen écrit, de l'examen sur table, ou remise de l'essai et passage de l'épreuve orale, dans tous les cas.

Sessions 6 et 7 :

Préparation et soutenance de la proposition de thèse

Sessions 8 à 12 :

Préparation, rédaction et soutenance de la thèse

Cheminement type d'une étudiante, d'un étudiant à temps partiel

Session 1 :

Séminaire obligatoire (POL9010 ou POL9020);

Session 2 :

Séminaire obligatoire (POL9010 ou POL9020);

Session 3 :

POL8006 Méthodologie et techniques de recherche (si nécessaire); ou

Séminaire de doctorat ou de maîtrise dans le domaine majeur de l'examen de synthèse (si nécessaire); ou

Séminaire de doctorat ou de maîtrise au choix

Session 4 :

POL8006 Méthodologie et techniques de recherche (si nécessaire); ou

Séminaire de doctorat ou de maîtrise dans le domaine majeur de l'examen de synthèse (si nécessaire); ou

Séminaire de doctorat ou de maîtrise au choix

Sessions 5, 6 et 7 :

Préparation de l'examen de synthèse dans le domaine majeur;

À la fin de la 7e session, passage de l'examen écrit et oral.

Session 8 :

Préparation de l'examen de synthèse dans le domaine mineur;

À la fin de la session, passage de l'examen écrit et oral.

Session 9 à 12 :

Préparation et soutenance de la proposition de thèse

Session 13 à 18 :

Préparation, rédaction et soutenance de la thèse

Aide financière

En plus des bourses d'études généralement disponibles aux étudiantes, étudiants de l'UQAM, il existe des sources de financement des études qui sont réservées uniquement aux étudiantes, étudiants inscrit-es au programme de doctorat : les bourses de recrutement; les bourses d'excellence départementales; l'aide financière faculté-département; la possibilité de donner un cours de premier cycle, etc. **Toutes ces sources d'aide financière sont accessibles à toutes les étudiantes, tous les étudiants inscrit-es au programme de doctorat de science politique, sans égard à leur citoyenneté.**

Par ailleurs, le Département de science politique encourage fortement les étudiantes, étudiants de faire des demandes auprès des grands institutions de financement des études, notamment le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture. Le cours POL9020 prévoit consacrer au moins une séance en vue de la préparation et de la présentation d'une demande de bourse à ces institutions.

Pour plus de renseignement sur les bourses généralement disponible aux étudiantes, étudiants de l'UQAM, consulter l'adresse suivante :

http://vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere/bourses/concours-envergure.html

Pour plus de renseignement sur les sources d'aide financière, y compris la possibilité d'exemption des frais scolarité, et de bourses disponibles aux étudiantes, étudiants étrangers, consulter l'adresse suivante :

http://vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere/bourses/concours-etudiants-etrangers.html

Bourses de recrutement

L'Université réserve normalement deux bourses de recrutement de 12 000$ par an aux nouvelles inscrites, nouveaux inscrits au programme de doctorat de science politique. Ces bourses sont octroyées par le SCAE sur la base de la qualité du dossier de l'étudiante, de l'étudiant.

Ces bourses ne peuvent être cumulées avec les bourses offertes par les grands organismes subventionnaires.

Bourses d'excellence départementales

Les bourses d'excellence sont réservées uniquement aux étudiantes, étudiants qui s'inscrivent pour la première fois au programme de doctorat à la session d'automne. Toutefois, les étudiantes, étudiants admis-es à la session d'hiver seront éligibles pour les bourses attribuées à la session d'automne suivant leur première inscription.

Une bourse d'excellence peut être détenue simultanément avec une bourse provenant d'une source externe à l'Université.

Le département offre deux types de bourses d'excellence :

(1) Les bourses d'excellence thématiques :

Le département offre cinq (5) bourses de 8 000$ dans les domaines suivants :

(a) économie politique du régionalisme et de l'intégration
(b) politique étrangère canadienne
(c) études fédérales
(d) études québécoises et canadiennes
(e) psychologie politique

À noter : Ces bourses d'excellence sont liées aux subventions de recherche des professeures, professeurs du département, et octroyées en fonction du projet de recherche de l'étudiante, de l'étudiant. Elles ne peuvent, dans aucun cas, constituer des contrats de recherche.

(2) Les bourses d'excellence générale :

Le département offre trois (3) bourses d'excellence générales de 12 000$.

Possibilité de donner un cours de premier cycle

Sous certaines conditions, le département de science politique offre aux étudiantes, étudiants de doctorat la possibilité d'enseigner un cours de premier cycle. Il peut s'agir d'un cours faisant partie du répertoire du département et retiré à cette fin de l'affichage destiné normalement aux chargées, chargés de cours, ou encore d'un cours à contenu variable, portant sur leur sujet de thèse.

Pour être éligible, il faut avoir déjà terminé la scolarité, réussi les deux examens de synthèse et être inscrit depuis moins de six ans (18 sessions). Il faut également faire la preuve que l'on dispose des compétences pour donner le cours en question. Dans le cas de cours à contenu variable portant sur le sujet de thèse, le directeur, la directrice de recherche doit évaluer et approuver le plan de cours, y compris les modalités d'évaluation, du cours proposé.

Liste des professeurs, professeures du département

Pour plus d'information sur les recherches d'une professeure, d'un professeur du département, nous vous invitons à consulter son site Web personnel à partir de l'adresse suivante; http://politique.uqam.ca/corps-professoral/professeurs.html

Jean-Pierre Beaud (pensée et théorie politiques)

Lucille Beaudry (pensée et théorie politiques)

Maude Benoît (politiques publiques et administration publique)

Bonnie Campbell (politique mondiale et relations internationales) (retraitée)

Marc Chevrier (politique canadienne et québécoise)

Carole Clavier (politiques publiques et administration publique)

Yves Couture (pensée et théorie politiques)

Anne-Marie-D'Aoust (politique mondiale et relations internationales)

Charles-Philippe David (politique mondiale et relations internationales)

Christian Deblock (politique mondiale et relations internationales)

Francis Dupuis-Déri (sociologie politique, pensée et théorie politiques)

Julián Durazo-Herrmann (politique comparée)

Alain G. Gagnon (politique canadienne et québécoise)

Frédérick Gagnon (politique comparée, politique mondiale et relations internationales)

Anne-Marie Gingras (sociologie politique, politique canadienne et québécoise)

Tania Gosselin (politique comparée)

Isabelle Gusse (sociologie politique)

Allison Harell (politique canadienne et québécoise)

Daniel Holly (politique mondiale et relations internationales)

Nicolas Houde (politique canadienne et québécoise, sociologie politique)

Maya Jegen (politiques publiques et administration publique)

Xavier Lafrance (sociologie politique, politique comparée)

Ting-Sheng Lin (politique mondiale et relations internationales)

Alex Macleod (politique mondiale et relations internationales)

Issiaka Mandé (politique comparée)

Mark-David Mandel (sociologie politique)

Justin Massie (politique canadienne et québécoise, politique mondiale et relations internationales)

Nora Nagels (politique comparée, politique mondiale et relations internationales)

Lawrence Olivier (pensée et théorie politiques)

Dan O'Meara (politique mondiale et relations internationales)

Geneviève Pagé (sociologie politique, pensée et théorie politiques)

Caroline Patsias (politiques publiques et administration publique)

Jean-Guy Prévost (pensée et théorie politiques, sociologie politique)

Vincent Romani (sociologie politique)

Michèle Rioux (politique mondiale et relations internationales)

Ève Séguin (pensée et théorie politiques)

Carolle Simard (politiques publiques et administration publique)